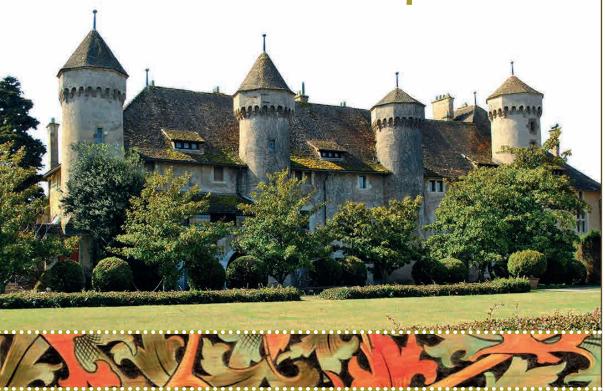
# Château de Ripaille



# Location pour particuliers

Conditions au 1er septembre 2018

Fondation Ripaille 74200 Thonon-les-Bains tél. 04 50 26 64 44 www.ripaille.fr



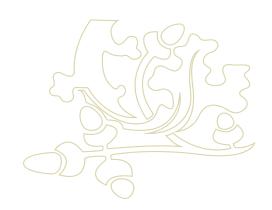
FONDATION RIPAILLE

# Votre château pour une soirée, une journée, une heure!

Vous aussi, comme le premier Duc de Savoie, venez faire Ripaille!

Profitez des charmes de Ripaille en louant certains salons du château pour une soirée privée, un événement familial (mariage, anniversaire...), une fête, etc.

Dans un cadre exceptionnel discret et chic, l'équipe de la Fondation Ripaille vous accueille tous les jours de l'année.





#### La Fondation Ripaille

Par un don de Madame Elisabeth Necker-Engel, le château d'Amédée VIII est, depuis 1976, le siège d'une fondation reconnue d'utilité publique, qui a pour but de conserver et de mettre en valeur pour le public le patrimoine historique, artistique et naturel de Ripaille et de faire de ce site un lieu de promotion d'une meilleure relation entre l'Homme et son environnement.

Toute participation financière permet d'entretenir les bâtiments du château et de soutenir les projets de développement de la Fondation Ripaille.



# Locaux de réception

Mise à disposition du Pavillon Amédée VIII

De nombreux espaces sont proposés au choix :

#### • La grande salle des Ambassadeurs

au rez-de-chaussée, avec accès direct sur une pelouse de 1600 m². Capacité pour 130 personnes

- Les salons du 1er étage
- Salon Amédée VIII (60 personnes)
- Hall et salle voûtée(50 personnes)

La capacité des salles est donnée pour un dîner assis. La capacité maximale autorisée est de 500 personnes.

Pour certains événements, il est possible d'agrandir le château par la mise en place d'un **chapiteau**.

#### **Annexes**

- Parking gratuit de 100 places, devant le château. Possibilité de garer des bus dans l'allée.
- Le Grand Jardin exposé au sud, avec vue sur les montagnes.





### **Traiteurs**

Seuls les traiteurs mandatés par la Fondation Ripaille, sont autorisés à intervenir au Château. Liste sur demande.

#### **Animations**

#### Visite guidée et dégustation de vins

Lors de votre événement, il est possible de réserver une visite privée par un guide qualifié de la Fondation et d'organiser une dégustation de vins du domaine. Offre sur demande.

#### Musique

Vous pouvez faire intervenir des groupes de musique ou des DJ de votre choix. La musique s'arrête à 4h15 du matin maximum. L'animation est sous la responsabilité du client dans le respect du règlement intérieur (voir page 5). Il convient que le responsable prenne contact avec la Fondation Ripaille, 8 jours avant la réception.

#### Conditions de location

Les bâtiments du château de Ripaille étant classés aux monuments historiques et la Fondation Ripaille organisant principalement l'accueil du public pour les visites, ces contraintes rendent indispensables le contact au préalable avec la Fondation Ripaille.

Certaines manifestations doivent être soumises à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Afin de répondre au mieux à votre demande, une visite préalable des locaux de réception est obligatoire, sur rendez-vous.

# Réservation, facturation et demande de garantie

La réservation ferme des locaux ne sera faite qu'après versement d'un acompte correspondant à 50 % du prix de base. En cas de dédit de la part du locataire, cet acompte ne sera pas remboursé si les salles n'ont pu être relouées pour la date prévue. Par contre, si une autre location intervenait, un remboursement serait effectué par la Fondation, déduction faite d'un forfait de 100 € pour la constitution du dossier.

Le solde du montant prévisible sera versé à la Fondation avant réception. La facture finale, comprenant le prix de location des salles et les suppléments éventuels, sera adressée après la réception. Le solde éventuel sera réglé par le locataire dès réception de la facture.



#### **Tarifs**

Tous les prix sont affichés en TTC.

#### Location en journée

Tarif sur demande

Cocktails 18h - 22h: 9 € ht / personne Forfait minimum de 550 € pour la prestation



#### Location en soirée

# Tarif 1: Mise à disposition de 18 h à minuit

De 15 à 30 personnes : 300 € De 31 à 50 personnes : 550 € De 51 à 80 personnes : 850 € De 81 à 120 personnes : 1200 € Au-delà de 120 personnes : 15 € / pers. en supplément

## Tarif 2: Mise à disposition de 18 h à 5 h du matin

De 15 à 30 personnes : 750 €
De 31 à 50 personnes : 1200 €
De 51 à 80 personnes : 1600 €
De 81 à 120 personnes : 2300 €
Au-delà de 120 personnes :
15 € / pers. en supplément

**Gardiennage:** Forfait obligatoire 200 € (Surveillance et fermeture du château)

#### Option son et vidéo

- Sono et vidéo projecteur : 200 € (MIPRO MA 705 sur pied + micro )
- Location du piano: 250 € Disponible uniquement au 1<sup>er</sup> étage dans le hall et sous réserve qu'un pianiste professionnel soit mandaté. L'accordage est à la charge du client.

#### Une garantie de 1500 € est demandée

La fondation Ripaille se réserve le droit de facturer un forfait ménage supplémentaire de 250 € en cas de débordements excessifs, ne permettant pas une ouverture dans des conditions normales au public le jour suivant la soirée.



### Règlement intérieur

Propriétaire du château de Ripaille, la Fondation a pour but d'animer, restaurer et conserver les lieux. Le respect du règlement intérieur est primordial.

#### Responsabilité et restriction

Conformément à la loi Evin et en raison des règles de conservation du patrimoine, l'intérieur du château de Ripaille est un lieu **non fumeur**.

#### Objets déposés par le locataire dans le château

La mise à disposition des salles dans le château pour le dépôt de tout objet ou matériel devant être utilisé par le locataire n'entraîne aucun engagement de garde ou de surveillance pour la Fondation Ripaille.

La Fondation décline toute responsabilité pour ce qui pourrait arriver à ces objets ou matériel.

#### Véhicules

La Fondation n'est pas responsable des véhicules stationnés dans le périmètre du château et recommande aux propriétaires de ne pas laisser de documents ou des objets en vue à l'intérieur des voitures. Il est conseillé de faire appel à une société de gardiennage pour la surveillance des parkings. Aucun véhicule n'est autorisé dans la cour du château sauf autorisation spéciale de la Fondation Ripaille.

#### Animation

Les feux d'artifice sont formellement interdits.

Aucune musique n'est autorisée en plein air après 22 h. La jouissance de la pelouse attenante à la salle des Ambassadeurs et du jardin des cellules sera autorisée jusqu'à 22 h.

L'installation d'orchestre et/ou de sonorisation peut être prévue seulement dans la salle des Ambassadeurs, l'emplacement étant déterminé en concertation avec la direction.

La puissance de la sonorisation devra être mise à un niveau d'écoute raisonnable qui ne soit pas audible de l'autre côté de la cour d'honneur et ce tout au long de la soirée, afin de respecter les règlements de voisinage (les bâtiments faisant face au château étant habités).

La personne chargée de la surveillance des locaux pourra demander à l'animateur de baisser le son, s'il le juge nécessaire.



#### Décoration - Installation

Seule une décoration florale sur table à convenir avec le traiteur est autorisée.

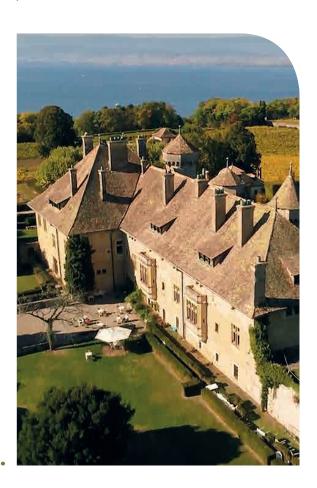
Toute installation spécifique (DJ, musique, décoration) est soumise à l'autorisation de la Fondation Ripaille.

Il est possible de privatiser la terrasse «Dent d'Oche» dès 15h30 et jusqu'à 17h, le jour de la soirée au tarif supplémentaire de 300 € TTC.

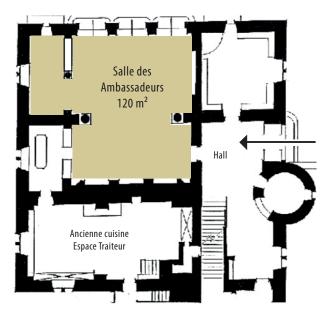
#### Circulation extérieure

Aucun véhicule, hormis ceux de service, ne pourra pénétrer dans la cour d'honneur. Les personnes devront respecter la délimitation matérialisée par les barrières en restant côté château et éviteront de se déplacer après 22 h.

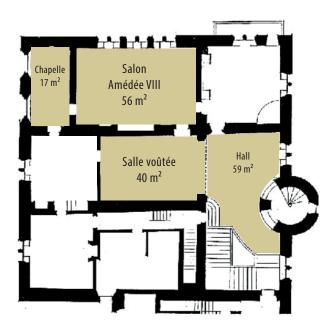
La sortie des invités se fera le plus discrètement possible.



# Plans simplifiés du Château de Ripaille Espaces de location



**REZ-DE-CHAUSSÉE**Salle des Ambassadeurs > jusqu'à 130 personnes assises



1er ÉTAGE Deux salles + hall > jusqu'à 110 personnes assises

